



Lettre mensuelle du siège de

**l'Union nationale  
des combattants**



[uncdir@unc.fr](mailto:uncdir@unc.fr)

Ce mois de novembre 2018 revêt un caractère particulier, car c'est le centenaire de l'Armistice, synonyme de l'arrêt des combats et des souffrances mais aussi de la « victoire » de la France et de ses alliés sur ce qu'on nommait à l'époque « le boche ». On est en droit de s'interroger sur la manière dont ce jour historique sera célébré. En effet, ôter au « poilu » le bénéfice de la victoire, c'est méconnaître la nature profonde de son sacrifice. Pour autant, soyons partout présents dans nos villages et nos villes pour ce jour mémorable, nos grands anciens le méritent bien ! Quelques jours plus tard, le 26 novembre, cela fera exactement 100 ans que les statuts de l'UNC étaient déposés.

**Philippe Schmitt**  
Directeur administratif du siège national

## ACTUALITES

### COMMEMORONS LE 5 DECEMBRE !

Dans un peu plus d'un mois, ce sera **la journée officielle d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie**. Cette commémoration et cette date ont été instituées par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, confirmé par la loi du 23 février 2005. Comme son intitulé l'indique, il ne s'agit pas seulement de rendre hommage aux morts en Algérie, mais aussi à ceux du Maroc et de la Tunisie, dès 1952. Cette journée est donc un devoir de mémoire et le symbole de l'unité du monde combattant. Comme la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril, la journée nationale de la Résistance le 27 mai ou la journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" en Indochine, le 8 juin, elle ne vise pas à commémorer une date, historique ou pas, ni davantage de célébrer la fin d'un conflit. Le 5 décembre, la Nation entière rend hommage à ces quelques 24 000 valeureux compagnons d'armes, militaires d'active, appelés et rappelés du contingent, fonctionnaires civils et de police, harkis et moghaznis, infirmières, ambulancières et auxiliaires féminines, tous et toutes tués dans l'accomplissement de leur service, de leur devoir d'état ou de citoyen, pour défendre ce qui était alors un territoire français, ou placé sous la protection de la France.



► **Invitons les familles des « Morts pour la France », mais aussi tous les anciens d'AFN et toutes les associations amies à participer aux cérémonies qui seront célébrées le 5 décembre.**

## FONCTIONNEMENT INTERNE

### ➔ JOURNEE D'INFORMATION AU PROFIT DES « NOUVEAUX PRESIDENTS »



Comme chaque année, **une journée d'information des présidents départementaux nouvellement élus** depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 aura lieu à Paris le **lundi 4 février 2019**, à la suite du conseil des départements (le samedi 2 février 2019), de la messe annuelle de Fondation de l'UNC suivi du ravivage de la Flamme (le dimanche 3 février 2019). 13 départements ont changé de président cette année : UNC 04 ; UNC 30 ; UNC 57 ; UNC 82 ; UNC 75 ; UNC 44 ; UNC 63 ; UNC 69 ; UNC 28 ; UNC 56 ; UNC 50 ; UNC 94 ; UNC 06. En s'efforçant d'être concret et pratique, les différents intervenants tenteront de répondre à toutes les interrogations. Ce sera aussi l'opportunité de visiter le siège national, de faire connaissance avec le personnel des différents services et d'évoquer les questions particulières. Le surcoût de ce séjour à Paris est à la charge du siège national selon des modalités qui seront précisées dans la convocation qui sera adressée aux intéressés fin novembre. Dès à présent, il leur est proposé de réserver cette date dans leur agenda et de prendre les dispositions pour se rendre disponible !

### ➔ ALBUM PHOTO CENTENAIRE DE L'UNC LES 11 ET 12 MAI 2018

#### Commémoration du Centenaire de la fondation de l'UNC 11 et 12 mai 2018



Format A5  
148 mm x 210 mm

20 pages

**10 euros l'unité port inclus.**

Commande groupée :

☞ Jusqu'à 9 exemplaires : tarif poste  
10 euros l'unité port inclus

☞ Commande groupée : à partir de  
10 exemplaires, 10 euros l'unité +  
frais de port (envoi en colissimo)

[uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)

### ➔ COTISATION 2019 ET ABONNEMENT A LA VOIX DU COMBATTANTS

C'est bientôt la période d'appel de cotisation et de réabonnement à *La Voix du Combattant*. Pour que l'UNC puisse continuer à bénéficier des facilités tarifaires de la commission paritaire presse pour expédier *La Voix*

du *Combattant*, il importe que toutes les associations UNC se mettent en conformité, en distinguant dans leurs bulletins l'appel de cotisations 2019 et le renouvellement d'abonnement.

☛ **Rappel :** les adhérents de l'UNC s'abonnent à *La Voix du Combattant* par l'intermédiaire du siège départemental. Ils bénéficient d'un tarif privilégié.

Nature du versement	Montant
Cotisation de l'année à venir	X €
Abonnement annuel au magazine <i>La Voix du Combattant</i>	9,00€
Montant total du règlement à effectuer	X€

## 🔄 DECORATIONS ASSOCIATIVES

Ces décorations n'ont **aucun caractère officiel** ! Elles doivent être portées exclusivement du côté droit, lors des cérémonies de l'UNC. **Ces médailles ne sont jamais remises au cours d'une cérémonie officielle**, notamment au monument aux morts. On privilégiera plutôt la remise lors d'un vin d'honneur, d'un banquet ou de toute autre activité associative. Elles peuvent être remises par un camarade titulaire de la même distinction, en témoignage d'amitié, et non pas obligatoirement par un président d'association.

### Mérite UNC



La commission nationale « *décorations internes, mérite UNC* » s'est réunie le jeudi 27 septembre dernier.

☛ **311 dossiers ont été étudiés.**

#### Ont été attribuées :

- 54 médailles « Grand Or » dont 14 à titre exceptionnel ;
- 108 médailles « Or » dont 49 à titre exceptionnel ;
- 149 médailles « Vermeil » dont 10 à titre exceptionnel ;

☛ **Il n'y a eu aucune demande ajournée !**

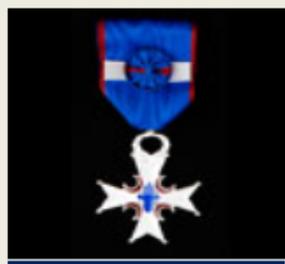
#### ☛ **Les prochaines commissions auront lieu le 11 avril 2019 :**

- Date limite de réception au siège national : vendredi 5 avril 2019.

#### ☛ **Quelques consignes de fonctionnement :**

- 1 Respecter la date limite de réception au siège national.
- 2 Effectuer un envoi groupé de vos demandes.
- 3 Toutes les demandes arrivées après la date limite seront traitées à la commission suivante.
- 4 Pour tout envoi « dispersé », les demandes sont automatiquement renvoyées par le siège national au département, sans garder de copie.

### Djebel



La commission nationale « *décorations internes Djebel* » s'est réunie le jeudi 27 septembre dernier.

☛ **124 dossiers ont été étudiés.**

#### Ont été attribuées :

- 17 Djebel « Diamant » dont 1 à titre exceptionnel ;
- 36 Djebel « Or » dont 9 à titre exceptionnel ;
- 71 Djebel « Vermeil » dont 2 à titre exceptionnel ;

## INFORMATIONS GENERALES

### 🔄 DIPLOME D'HONNEUR ET L'INSIGNE DE PORTE-DRAPEAU : AGE REQUIS

**Quel est l'âge requis pour prétendre à un diplôme d'honneur et à l'insigne de porte-drapeau ? Ce sujet a fait l'objet d'une question au ministre des Armées. Voici sa réponse publiée dans le JO Sénat**

**du 22/06/2017 - page 2029 :** « Les porte-drapeaux accomplissent, à l'occasion des manifestations patriotiques, une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Afin d'encourager les vocations, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) organise chaque année, le 14 juillet, la venue et l'accueil à Paris d'une délégation de porte-drapeaux âgés de 16 à 25 ans, représentant chaque région française. Lors de cette journée, ces jeunes bénévoles assistent au défilé militaire sur les Champs-Élysées et participent au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. Par ailleurs, depuis 1961, l'ONAC-VG délivre un diplôme d'honneur et un insigne de porte-drapeau en reconnaissance des services accomplis par les bénévoles âgés de plus de 16 ans lors des manifestations patriotiques. Depuis 2006, chaque porte-drapeau peut recevoir ce diplôme, ainsi que l'insigne correspondant, après trois, dix, vingt et trente années de service. Le choix et la désignation des porte-drapeaux relèvent de la seule compétence des associations concernées, aucun critère d'âge n'étant exigé pour l'exercice de cette fonction. En revanche, les récompenses ci-dessus énumérées ne peuvent être décernées qu'à des personnes mesurant pleinement le symbole, la mémoire et les valeurs incarnées par le drapeau tricolore qu'elles portent, et donc le sens de leur engagement. C'est la raison pour laquelle l'âge minimal de 16 ans est requis pour se voir délivrer le diplôme d'honneur et l'insigne de porte-drapeau ou pour participer aux cérémonies qui se déroulent à Paris le 14 juillet. La remise en cause de cette condition d'âge n'est pas actuellement envisagée ».



**Rappel :** les porte-drapeaux qui atteignent 40 années de service peuvent être proposés à l'ordre national du Mérite.

## ➡ 11 NOVEMBRE 1918 – 11 NOVEMBRE 2018

Le 11 novembre 2018 marquera le centenaire de l'armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale sur le front occidental. Le président de la République a souhaité commémorer solennellement cet armistice pour honorer les morts pour la France ainsi que toutes les victimes de la Grande Guerre, et contribuer à la construction de la Paix, sans toutefois célébrer la Victoire de la France et de ses alliés ! Pour ce faire, il a souhaité convier à Paris, le 11 novembre 2018, les dirigeants de plus de quatre-vingt pays ainsi que les dirigeants des institutions européennes et organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies. Une cérémonie internationale aura lieu à 11 heures, à l'Arc de Triomphe. Elle sera suivie, l'après-midi, de l'ouverture du premier Forum de Paris sur la Paix. Pendant la semaine qui précédera l'événement, le président sera en « itinérance mémorielle » (sic) !



## ➡ AGENDA NOVEMBRE 2018

- ☞ **Vendredi 23 novembre à 09h30 :** commission nationale de législation. **A 14h30 :** commission relations internationales. **A 16h00 :** commission relations humanitaires.
- ☞ **Samedi 24 novembre à 09h00 :** hommage du conseil d'administration national au général Léon Durand, premier président de l'UNC au cimetière de Montmartre. A l'issue, réunion du conseil d'administration national.